



Titre Professionnel Carrossier Réparateur

Métier

- ↳ Réparateur en Carrosserie
- ↳ Carrossier automobile
- ↳ Tôlier carrossier



Le **carrossier réparateur** est un ouvrier qualifié exerçant un métier de service, principalement dans les entreprises du secteur du commerce et de la réparation automobile. Son travail consiste à redonner les formes d'origine aux véhicules automobiles ou utilitaires légers accidentés. Il assure - selon la gravité des dégâts - la réparation ou le remplacement des éléments, des accessoires et des équipements de carrosserie endommagés. Son travail s'étend de la petite réparation (débosselage, changement d'un élément non soudé...) aux réparations plus importantes touchant la superstructure (éléments soudés de carrosserie) ainsi que l'infrastructure (soubassement). Il dépose et repose les accessoires et équipements de carrosserie (vitrages, pare-chocs, feux, garnitures...), règle les jeux et les mécanismes (lève-vitres, serrures et gâches...) et assure la finition du véhicule (repose des baguettes et divers ornements, préparation et nettoyage pour la livraison).

Le titre **Carrossier Réparateur (CR)** est composé de 3 activités, chacune d'elles faisant référence à un Certificat de Compétences Professionnelles (CCP) :

- Réaliser les interventions de carrosserie sur éléments/équipements/accessoires amovibles et sur vitrages automobiles
- Réparer les superstructures d'automobiles.
- Réparer les infrastructures d'automobiles.

Accès au titre

2 voies

Par la formation professionnelle
au **CFPA**

Par la Validation des
Acquis de l'Expérience (VAE)

Durée : 36 semaines

Pré-requis : Niveau fin 3^{ème} ou équivalent souhaité

Accès à la formation : tests, entretien de confirmation de besoin de formation

A l'issue de la formation : Evaluation des compétences et entretien devant un jury de professionnels

Conditions : Justifier d'une expérience de 3 ans au minimum dans le métier.

Démarche :

- Faire une demande de VAE auprès du service en charge de l'Emploi.
- Si la demande est acceptée, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement pour préparer votre évaluation.
- Démontrer votre professionnalisme devant un jury de professionnels.

Evolution professionnelle

- Chef d'atelier de carrosserie
- Artisan carrossier réparateur

Titre de Niveau V

Arrêté N° 0983/CM
du 13 juillet 2012 modifié

Contexte de travail

Le carrossier exerce généralement seul et de manière autonome pour la conduite des travaux qui lui sont confiés sur le véhicule, sous la responsabilité d'un hiérarchique. Les consignes de travail sont listées sur l'ordre de réparation et il s'appuie sur les méthodes de réparation préconisées par le constructeur dans les ouvrages techniques (manuel de réparation). Le professionnel est en relation avec le chef d'unité, les autres carrossiers de l'équipe, les peintres et ponctuellement les mécaniciens.

L'emploi se pratique essentiellement en atelier. Les horaires sont généralement fixes et réguliers. Les postures sont multiples, variées et physiquement éprouvantes, le carrossier adoptant toute position permettant d'intervenir sur les parties accidentées. Une certaine force est également nécessaire, car les manipulations de pièces et d'outils lourds sont fréquentes.

Où se former ? Où certifier ses compétences ?

Unité de formation de Puanuu

